

CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du jeudi 21 Septembre 2023

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 15

Date de la Convocation : 10 Aout 2023

Date d'affichage : 10 Aout 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un Septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur HORVILLE Sébastien

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur FOULON Jérôme, Monsieur BENOIT Yves, Madame CAILLY Isabelle, Monsieur GOUPIL Jean-marie, Monsieur HORVILLE Sébastien, Monsieur Adrien LEIGNEL, et Monsieur Denis PHILIPPON.

Étaient absents : Madame LANGLOIS Doriane (donne pouvoir à Madame Marie-Paule AMIABLE), Monsieur CAILLY Pascal (donne pouvoir à Monsieur Jonathan SANGLARD) et Madame Nathalie GOMBART (donne pouvoir à Madame Isabelle GUY)

1) TITRE DE RECETTE QUERRIEU/PONT NOYELLE – STATION EPURATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'équipe municipale que la Commune de Querrieu va prochainement être imputée d'un remboursement d'une dette antérieure d'un montant de 30 839.72 euros correspondant à l'annulation du titre de recettes émis par l'ancienne équipe municipale en 2016.

En effet, pour donner suite au non-versement des primes et suppresses de la station d'épuration entre 1994 et 2013, un litige est survenu entre les communes sans trouver jusqu'à aujourd'hui d'issue.

En 2014, la compétence « Assainissement » est passée à la communauté de communes du Bocage Hallue. Les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été de ce fait transférés.

En 2023, un avis de la chambre régionale des comptes a été adressé à Monsieur le Préfet de la Somme. Il informe les communes qu'une solution à l'amiable doit être trouvée entre les Maires pour mettre fin à ce litige.

Le montant du titre émis (le 16 novembre 2015) par Querrieu à l'encontre de Pont-Noyelle était de 49 236.75 euros. Celui-ci a été envoyé sans tenir compte des coûts de fonctionnement de la station supportés par Pont- Noyelles. Les primes/supprimés ont été également mal calculés au prorata des raccordés.

Après 3 ans de discussions, de réunions et d'analyses du dossier les communes de Pont-Noyelle et Querrieu sont tombées d'accord sur les montants dû. Pont-Noyelle versera à Querrieu un montant de 18 342.96 euros. Querrieu devra donc annuler le titre de 49 236.75 euros, cette annulation va donc imputer comptablement la trésorerie de la commune de 30 839.72 euros en 2024.

Il convient dès lors de procéder à l'annulation de ce titre par l'émission d'un mandat au compte 673 pour 30 883.79€. Le mandat émis sera rapproché du titre de 2016 et la commune devra régler la différence. Il faudra au préalable voter des crédits au budget 2023 au chapitre 67.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la rectification du budget pour résoudre ce projet.

Monsieur le Maire informe également que le dossier de rénovation est en bonne voie et que les travaux de rénovation complète de la station d'épuration devraient commencer en 2024.

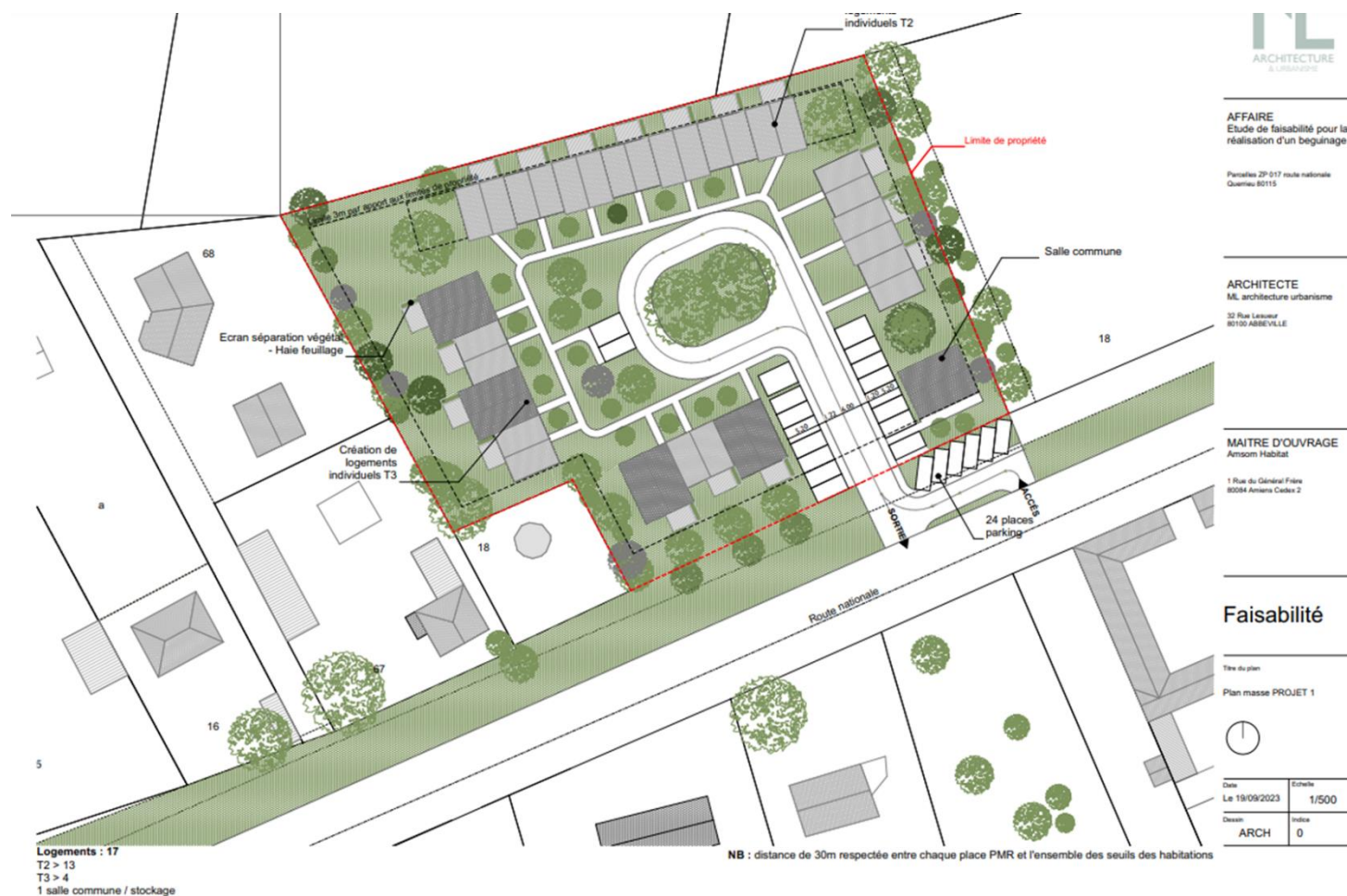
2) PROJET DE BEGUINAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un projet de ce type se compose en moyenne de 10 à 20 logements privés de plain-pied (une maison ou un appartement) en location ou en propriété. Ces logements sont conçus pour des personnes vieillissantes ayant des difficultés de mobilité.

Pourquoi un béguinage à Querrieu ?

- Un béguinage n'est pas un Ehpad mais bien un ensemble de logements adaptés aux personnes âgées ou seules, il ne rentre pas dans la logique des équipements, ni des services publics.
- C'est une solution qui permet à chacun de préparer ses vieux jours, tout en favorisant le maintien à domicile. Être en contact avec les autres résidents permet aussi de créer du lien social.
- Symbole de solidarité et de convivialité, le béguinage répond aujourd'hui au souhait des personnes âgées ou en situation de fragilité, de vivre et bien vieillir chez soi, de façon autonome, dans un environnement sécurisant et rassurant.
- Véritable projet de vie, la vie en béguinage permet avant tout de rompre avec l'isolement, fléau de notre société moderne, touchant particulièrement le grand âge.

Suite à l'acquisition de la parcelle, de la procédure de modification du PLU en cours, et de différentes réunions, l'AMSON HABITAT propose d'acquérir la parcelle pour un montant d'environ 10 000 € /logement soit 180 000€ pour le projet ci-dessous :



Monsieur le Maire explique également que suite à son rendez vous avec la DDTM et le sous-préfet, la commune devra repasser les parcelles ZP prévues pour faire un projet de lotissement en terre agricole afin de réduire l'étalement urbain et respecter la loi ZAN.

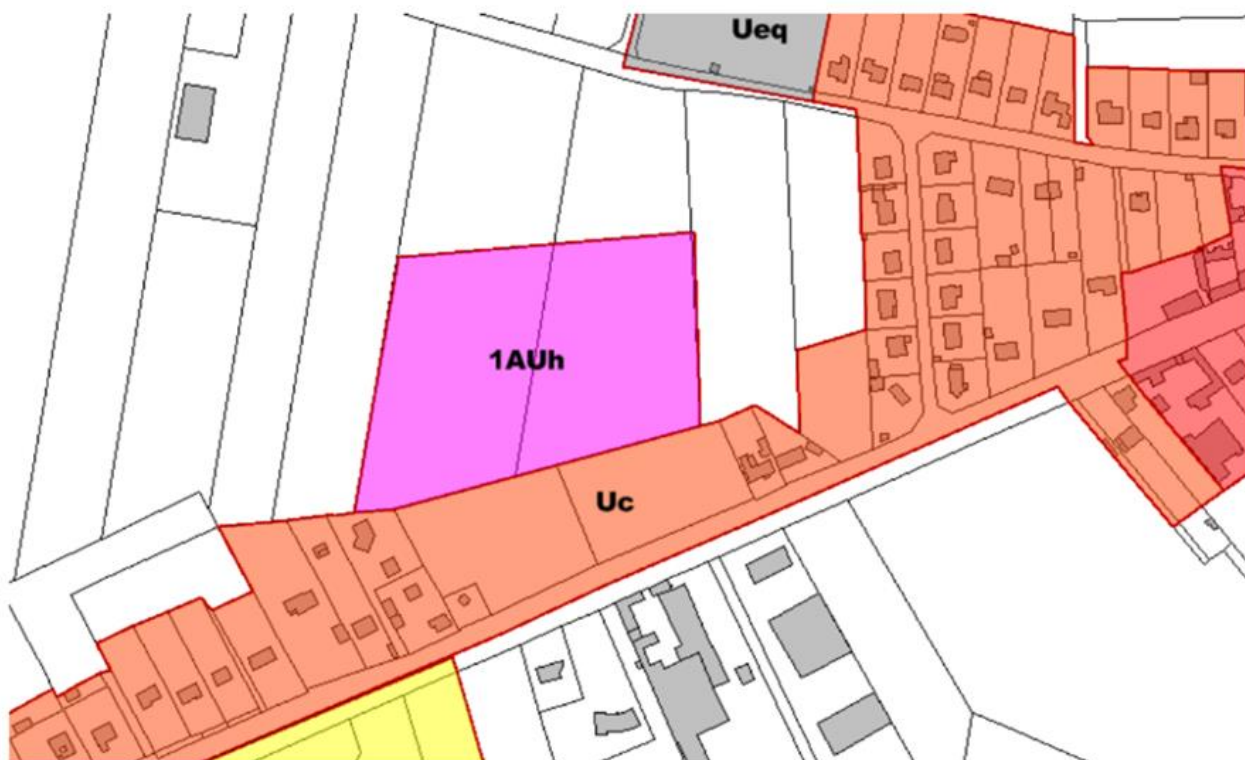
Ne pouvant pas construire sur les parcelles ZP0016 et ZP0019, le maire propose de prendre rendez-vous avec les agriculteurs ayant un bail afin de vendre celles-ci aux prix achetés lors du droit de préemption.

Monsieur Horvile précise que :

- Adrien Leignel, locataire de la parcelle ZP 16, Le Sommelet, superficie 20 933 m² soit 2 ha 09 a 33 ca, prix max 21 058,60€ (prix dominant 14 590,30€), prix d'acquisition frais compris 31 275€
- Éric Descamps, locataire de la parcelle ZP 19, Saint Ladre, superficie 15 775m² soit 1 ha 57 a 75 ca, prix d'acquisition frais compris 26 007€

Concernant les indemnités d'éviction (référence 7600€ à l'hectare pour les terres agricoles hors pâturage) des parcelles bordant la route nationale voici le détail :

- ZP 17, superficie 5477m² soit 54 a 77 ca, locataire Guillaume Fardel, indemnités d'éviction due 4 162,52€
- ZP 18, superficie 4851m² soit 48 a 51 ca, locataire Adrien Leignel, indemnités d'éviction due 3 686,76€



**Surface de la zone 1AUh : 2.15 hectares,
Surface Uc (parcelles ZP17 et ZP18) : 1.03 ha**

Après concertation, le conseil municipal donne son accord pour les propositions ci-dessus.

3) DOSSIERS DE SUBVENTIONS

a) Installation de casiers connectés et d'un parcours de fitness

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va bénéficier d'un financement de l'ANS (Agence Nationale pour le Sport) pour ce projet suite à la délibération de la Région. Le montant alloué pour ce projet est de 13 000 euros.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention complémentaire au Conseil Départemental pour arriver à un taux de financement de 80%.

Monsieur le Maire précise que sur la programmation du plan 5 000 terrains de sport - ANS 2023 Hauts-de-France le dossier de la commune a été retenu sur une enveloppe disponible de 7 111 321€, alors que les demandes s'élevaient à 12,391M€ (seulement 89 projets ont été retenus)

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la commune doit réaliser des travaux en fonction des possibilités et des dispositifs en cours. Il rappelle que parfois certains projets peuvent être prioritaires mais que certains ne sont pas subventionnés et engendreraient des coûts trop importants pour la commune, il cite par exemple que l'enfouissement des réseaux restant représente un budget de 500 000 € et encore des gros travaux de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une aide de 3 588,00 euros HT de la part du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'installation de 4 casiers connectés et d'un parcours de fitness selon le plan de financement ci-dessous :

- Montant du projet HT : 20736.00 euros
- Montant du projet TTC : 24883.20 euros
- Subvention ANS : 13000 euros
- Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : 3588 euros
- Fonds propres de la Commune : 8295.20 euros (avant récupération de 16.606 % de TVA)



Station 4 modules
90 x 60 x 140cm

Une structure robuste et élégante

en acier inoxydable, avec un habillage en bois Accoya et des serrures électroniques anti-effractions sécurisées.

Une station 100% autonome

construite avec des matériaux durables en intégrant un panneau solaire.

L'application est conçue pour une gestion sécurisée des utilisateurs avec un système de vérification automatique de l'identité de l'inscrit.

Elle permet l'ouverture du casier par Bluetooth.

La prise de photos de l'équipement après utilisation permet de garantir le bon rendu du matériel.

Casiers de distribution gratuite de matériel de sport et loisirs.

Les stations de casiers connectés sont une solution innovante de mise à disposition de matériel de sport et de loisirs par l'application **BoxUp**.

L'objectif est de garantir aux populations l'accès à des équipements sportifs et ludiques variés en toute simplicité et autonomie.

SMC2 est le distributeur officiel et exclusif des casiers connectés BoxUp dans toute la France

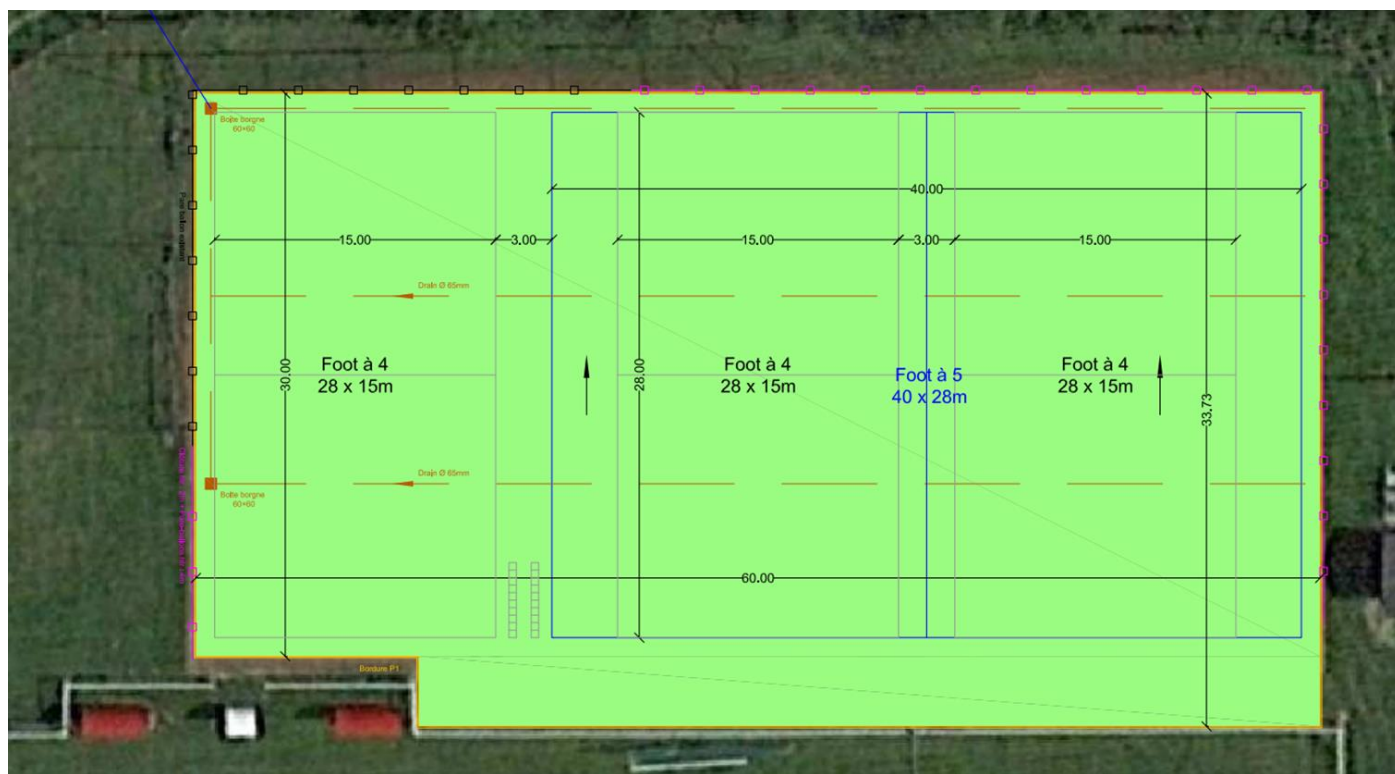
b) Terrain de football en gazon synthétique

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil que le plan de financement pour ce projet est complet et propose de lancer l'opération.

Pourquoi un terrain de football synthétique à Querrieu ?

- Le club dispose de plus de 200 licenciés dont plus de 160 jeunes, il est labélisé au niveau régional et national « école de football ».
- Les installations sont entretenues par des bénévoles et non par les communes! Le club fêtera ses 50 ans en 2024.
- Les terrains engazonnés actuels sont situés dans une zone humide, ce qui crée des difficultés d'utilisation de Octobre à Mars.
- Le projet comprend 3 terrains de FOOT A4 permettant aux jeunes de réaliser des entraînements et des plateaux en période pluvieuse (aucun autre terrain de ce type n'existe dans le département)
- La Mairie de Pont-Noyelle participe financièrement à la réalisation du projet sur le reste à charge HT (convention de remboursement)
- La structure du terrain permet de réutiliser l'ancien terrain en schiste (économie de structure de sol de 95 000 euros HT)
- La région Hauts-de-France et le Département de la Somme accompagne la commune à hauteur de 70 % grâce aux dispositifs de subvention actuels jusqu'en 2024. (Les accords sont valables jusqu'en 2024)
- Amiens métropole assurera la pose des clôtures pare-balls et l'entretien du terrain par la suite.

Il présente ensuite le plan du projet :



Monsieur le Maire présente ensuite les différentes offres de prix reçus par POLYTAN, PARCS ET SPORTS, ART-DAN IDF et EPSL.

Après délibération (14 votes pour et 1 abstention) le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à engager les travaux de création du terrain de football synthétique selon le plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet HT : 116 238.06 €

Coût total du projet TTC : 139 485, 67 € (dont 23 247.61 € de TVA 20%)

Subvention Région Hauts-de-France : 34 871,42 € (30% du montant HT du projet)

Subvention Conseil Départemental de la Somme : 46 495.22 € (40% du montant HT du projet)

Montant total des subventions : 81 366.64 €

Participation de la Commune de QUERRIEU : 58 119.03 € (dont 22 411.63 € de FCTVA)

Participation de la Commune de PONT-NOYELLE : 17 853,70 €

Ce budget n'intègre pas les frais de crédit relais de 121 000 € que supportera la Commune de Querrieu

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Commune de PONT-NOYELLE.

Après consultation des différentes propositions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un prêt relié « subventions » pour ce projet d'un montant de 121 000 € avec un taux fixe de 4.50%. Comme l'explique Monsieur HORVILLE le remboursement sera étalé sur une durée de 2 ans maximum avec auprès de la Caisse d'épargne. Les frais de dossier seront de 300 €.

Après consultation des entreprises et analyse des offres reçues, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis proposés ci-dessous :

- SARL FRIAS pour le lot VRD d'un montant de 11 953,10€ HT soit 14 343,72 €
- ART-DAN IDF pour le lot GAZON SYNTHETIQUE d'un montant HT de 99 645,76€ soit 119 574,91€
- SPORT NATURE pour l'acquisition d'équipements sportifs d'un montant de 4639.20 € HT soit 5567.04 € TTC

c) Dossier « AMENDES DE POLICES »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents projets afin de créer des parkings végétalisés et de places de stationnement à proximité du complexe sportif comprenant deux terrains de tennis, un skate-park, un multisports, sur la place du village à proximité de la Bibliothèque et des écoles.

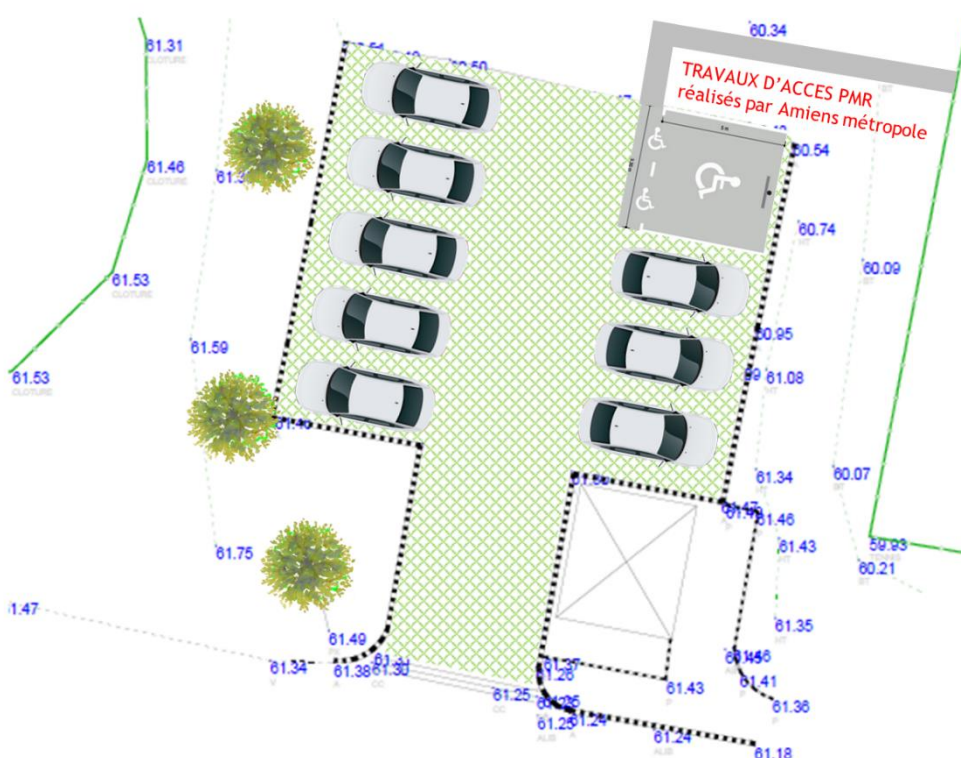
C1- CREATION D'UN PARING VEGETALISE – COMPLEXE SPORTIF- (TENNIS/MULTISPORTS/SKATEPARK)

Objectifs du projet :

Afin de permettre aux utilisateurs de se garer avec leurs véhicules en toute sécurité, la commune souhaite créer un stationnement végétalisé afin d'apporter de nombreux bénéfices environnementaux en permettant la restauration des fonctions naturelles du sol :

- Non imperméabilisation et infiltration naturelle des eaux pluviales
- Régulation thermique (lutte contre les îlots de chaleur)
- Régulation hydrique (réapprovisionnement des nappes phréatiques)
- Préservation de la biodiversité en milieu urbain
- Retour du vert en ville et amélioration du cadre de vie

Ce revêtement à biodiversité positive à la conformité « surface non imperméabilisée » et « surface végétalisée » pour les documents d'urbanisme locaux.



Ce projet comprend 9 places dont une PMR qui sera réalisée en régie par Amiens Métropole dans un second temps.

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes offres de prix reçus de EUROVIA, FALIZE-BLONDEL et FRIAS.

Il rappelle que ce projet est subventionnable jusqu'à 30% et qu'il est compatible avec un autre projet pour obtenir un financement de 70% (fond d'appuis aux collectivités)

N°	Désignation	Montant Total HT
	Ref. Devis n° 202305-006 du 04/05/2023 SARL FALIZE ET BLONDEL	
1	FRAIS DE CHANTIER	150,00 €
2	PARKING TERRAIN DE TENNIS	19 800,00 €
3	FRAIS DE GESTION DE DÉCHETS	600,00 €
	Montant total HT	20 550,00 €
	TVA 20%	4 110,00 €
	Montant Total TTC	24 660,00 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME Produit des amendes de police relatives à la sécurité routière Modalités applicables au 1er janvier 2014 : taux 30%	6 165,00 €
	DEPARTEMENT DE LA SOMME : FOND D'APPUI AUX COLLECTIVITES L'aménagement des espaces publics 2022-2024 : taux 40%	8 220,00 €
	MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS	14 385,00 €
	Coût TOTAL HT du projet pour la commune de Querrieu	6 165,00 €
	Coût TOTAL TTC du projet pour la commune de Querrieu	10 275,00 €

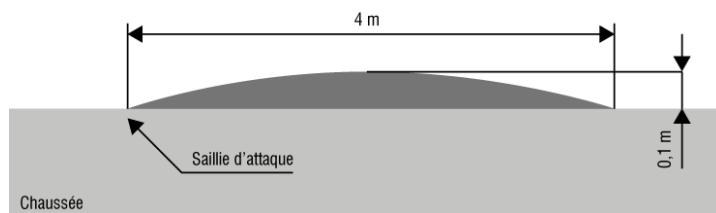


C2- AMENAGEMENT SECURITAIRE – COMPLEXE SPORTIF (ROUTE D'ALLONVILLE)

Monsieur le Maire propose suite aux conseils de SOMEA (qui a monté un dossier avec Madame AMIABLE) de créer deux ralentisseurs afin de faire ralentir les véhicules provenant de la route d'Allonville.

Ce dispositif permettra également de dévier les eaux de ruissellement vers la mare tampon.

Objectif du projet : Sécurisation des équipements sportifs de proximité installés récemment par la commune.



C3- CREATION D'UN PARKING VEGETALISE – PLACE DU VILLAGE

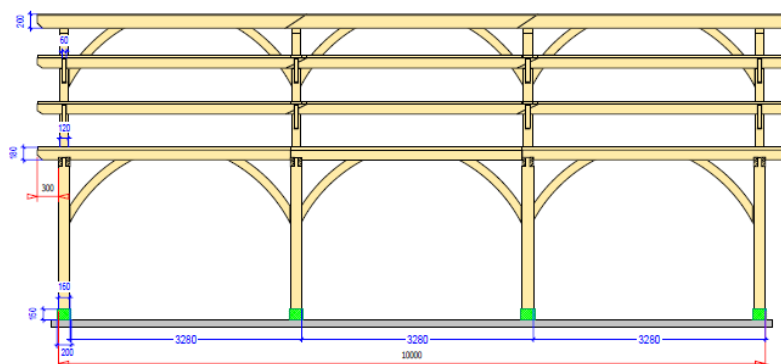
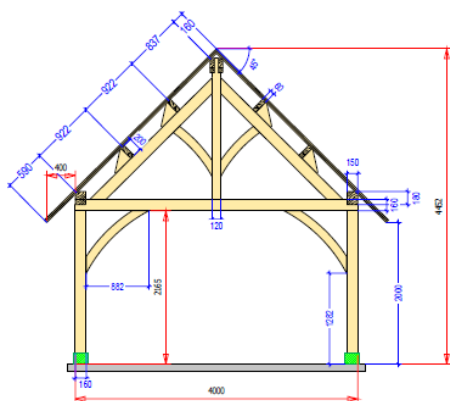
Monsieur le Maire présente ensuite le projet d'aménager un parking à proximité des écoles et de la bibliothèque (place du village). Ce projet comprend la création de 15 places.

Pourquoi ce projet :

- La commune ne dispose d'aucun emplacement sécurisé pour organiser la fête du village, celle-ci a lieu le long de la route départementale.
- Rendre accessible la place du village pour sécuriser les différentes manifestations et accueillir les forains, un marché de producteur, les écoles et la brocante du village
- Créer des toilettes publiques pour assurer la salubrité.
- Créer un parking végétalisé avec une place PMR pour l'espace culturel et associatif.
- Créer une halle couverte pour réaliser des manifestations et événements culturels.

Objectifs :

- La dynamisation des bourgs-centres : requalification de l'espace public.
- La mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments, espaces publics et espaces naturels : réalisation de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la qualité des espaces publics en prenant en compte les attentes et usages des habitants : installation de mobilier urbain et mise en valeur paysagère du site avec la création d'un parking végétalisé.
- Contribuer à la restauration et la valorisation du patrimoine qui participe à l'identité et à l'histoire de notre département : création d'une halle couverte.



Pourquoi une végétalisation du parking ?

Aménagement durable, le parking végétalisé en dalles/pavés apporte du cachet. Les dalles alvéolées pré-engazonnées ont de multiples avantages :

- La répartition latérale des charges est optimale.
- Elles permettent l'infiltration naturelle des eaux de pluies.
- Elles régulent les températures et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.
- La biodiversité en ville est préservée.

PLAN DE FINANCEMENT



AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE :

Redynamisation du centre-bourg : création d'une Halle couverte et d'un Parking en pavés engazonnés pour la place du village, l'école et la bibliothèque

N°	Désignation	Montant Total HT
CREATION D'UN PARKING VEGETAL - PLACE DU VILLAGE		
1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	7 185,00 €
1.2	DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS	7 805,34 €
1.3	AMENAGEMENT DU PARKING EN PAVES JOINTS VERT	40 786,70 €
CREATION D'UNE HALLE COUVERTE		
2.1	CONSTRUCTION D'UNE DALLE BETON	8 725,46 €
2.2	CREATION D'UNE HALLE COUVERTE (offre MARCANTERRA)	36 383,20 €

Montant total HT	100 885,70 €
TVA 20%	20 177,14 €
Montant Total TTC	121 062,84 €

REGION HAUTS-DE-France : <i>ACTES : Maximum taux 10% (maximum de 10 000 euros par projet / an)</i>	10 000,00 €
DEPARTEMENT DE LA SOMME : FOND D'APPUI AUX COLLECTIVITEES <i>2022-2024 : taux maximum 40%</i>	40 354,28 €
AMENDES DE POLICES : 2024: <i>taux maximum 30% sur la partie parking</i>	16 733,11 €
DE TR : 2024: <i>taux maximum 35 à 40%</i> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE <i>projets de revalorisation et de développement touristique et/ou culturel (équipements et produits touristiques)</i>	13 621,17 €
MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS	80 708,56 €

MONTANT TOTAL DU PROJET HT (APRES SUBVENTIONS)	20 177,14 €
MONTANT TOTAL DU PROJET TTC (APRES SUBVENTIONS)	40 354,28 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une aide de 30% auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour la CREATION D'UN PARKING VEGETALISE (complexe-sportif), la CREATION DE 2 DOS-D'ANE (route d'Allonville) et l'AMENAGEMENT D'UN PARKING VEGETALISE (sur la place du village) :

Coût total du projet (HT) : 76 327.24 €
Coût total du projet (TTC) : 91 592.45 €
Subvention AMENDES DE POLICE - 30% : 22 898.10 €
Fonds propres de la Commune : 68 694.35 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une aide auprès des partenaires financiers du plan de financement ci-contre : CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA REGION HAUTS-DE-France, la DETR ; pour la CREATION D'UN PARKING VEGETALISE (complexe-sportif) et l'AMENAGEMENT D'UN PARKING VEGETALISE (sur la place du village)

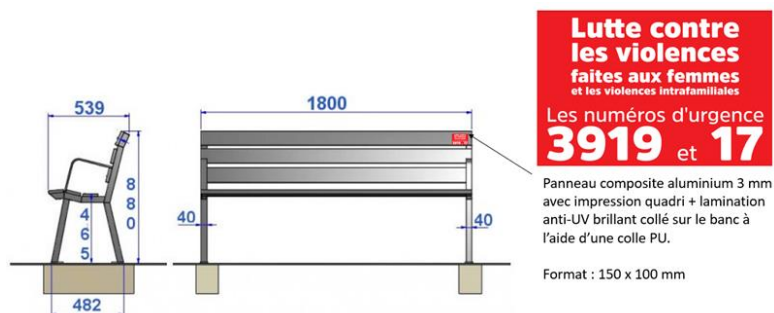
d) INSTALLATION D'UN BANC ROUGE - SYMBOLE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif mis en place par le Conseil Départemental. Il rappelle qu'en France, une femme est tuée par son conjoint ou ex-conjoint tous les deux jours. Ça ne peut plus durer. L'implication des collectivités est essentielle dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Pour faire face à ce fléau, la commune peut marquer le coup en installant, un banc sur l'axe principal (route nationale). Cette installation sera visible de tous, puisque le banc sera positionné à côté de la boîte à livres et de l'arrêt de bus. Le banc choisi devra être thermolaqué par poudre thermodurcissable à base de résine polyester (Minimum 60microns) en coloris rouge 3004.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'installation de ce banc rouge selon le plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet (HT) : 835.00 €
Coût total du projet (TTC) : 1002.00 €



Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : 417.50€
Fonds propres de la Commune : 584.50 €

4) MODERNISATION DES ECLAIRAGES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de subvention a été accepté par l'Etat. Ce dispositif permet grâce aux FONDS-VERTS : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de bénéficier de 40% de subvention (sur le montant HT).

Il explique ensuite qu'un nouveau dispositif est en cours du Conseil Départemental pour le financement du patrimoine scolaire et administratif des communes. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 40% pour le projet de modernisation des éclairages des bâtiments communaux et de l'isolation de l'école par la pose de volets roulants avec alimentation solaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à engager les travaux et à solliciter une aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour ce projet selon le plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet (HT) : 25381.00 €
Coût total du projet (TTC) : 30457.21 €
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 152.04 €
Subvention de l'ETAT (FONDS VERTS-transition écologique) : 10 152.04 €
Fonds propres de la Commune : 10 152.04 € (hors récupération de la FCTVA de 16.606%)

5) ENTRETIEN DES VOIRIES – COMPTE RENDU LA VISITE D'AMIENS METROPOLE

Monsieur le Maire informe avoir sollicité Amiens Métropole avec Madame AMIABLE Marie-Paule et que pour donner suite à la visite des techniciens du 10 juillet des travaux seront entrepris cet automne.
Ce rendez-vous fait suite aux problèmes d'inondation survenus sur la commune cet été.

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE MODERNISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Maître d'Ouvrage : QUERRIEU
Commune : QUERRIEU
Dérasement d'accotements
Curage de fossés

DÉTAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unit	Prix Total
C.9	Fourniture et pose de regard avec dispositif de recouvrement de classe 400kN				
K	ESPACES VERTS				
K.14	Curage noue, talus ou fossé	m ²	1000	4,75 €	4 750,00 €
K.15	Dérasement d'accotement	ml	500	2,50 €	1 250,00 €
	TOTAL ESPACES VERTS				6 000,00 €
L	DIVERS				
L.17	Marquage/piquetage d'un réseau				
L.17.a	l ≤ 500m	F	1	1 265,00 €	1 265,00 €
	TOTAL DIVERS				1 265,00 €
Index	Récapitulatif				
TP01	K. ESPACES VERTS				6 000,00 €
TP01	L. DIVERS				1 265,00 €
Les prix M3, M4, M5 et O1 ne sont pas révisés					
Total HT Avant révision					7 265,00 €
Révision - TP01 = 1,200					1 453,00 €
Révision - TP08 = 1,200					
Révision - TP09 = 1,200					
Total HT Après révision					8 718,00 €
T.V.A. 20,0%					1 743,60 €
Total TTC					10 461,60 €

Le montant des travaux seront pris en charge intégralement par Amiens Métropole.

AMIENS METROPOLE procédera au curage de l'intégralité des fossés et au dérasement d'accotement pour guider les eaux vers les fossés sur tous les ouvrages en rive droite descendante.

Les travaux d'aménagement à venir sont à coupler aux directives du schéma directeur des eaux pluviales (SEA) et les travaux d'entretien des équipements actuels.

Monsieur le Maire a également sollicité le service voirie pour trouver des solutions essayant de réduire la vitesse des automobilistes suite à la demande des riverais de la route nationale.

6) MAITRISE D'ŒUVRE – MISSION CREATION D'UN POLE D'ACCEUIL PERISCOLAIRE à QUERRIEU.

Madame CUEILLE Isabelle présente conjointement avec Monsieur le Maire une proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un pôle accueil périscolaire à Querrieu.

Elle rappelle qu'aujourd'hui la commune n'est pas en mesure d'accueillir plus d'enfants dans les locaux actuels et qu'il faut trouver une solution.

Les communes de Querrieu (632 habitants) et Pont-Noyelle (860 habitants) sont regroupées pour la partie scolaire sous forme de Sisco. Actuellement 140 enfants sont scolarisés de la maternelle au CM2 sur les deux communes. Les enfants sont répartis dans 5 classes sur 3 sites différents avec deux lieux pour la restauration scolaire.

Cette organisation qui perdure depuis des années n'est pas satisfaisante car elle entraîne des difficultés d'organisation pour le personnel communal et les enseignantes.

Objectifs :

- Disposer d'un bâtiment permettant de regrouper l'ensemble des enfants et le personnel pour la restauration scolaire et la garderie (le matin, midi et soir)
- Améliorer le service public avec la création d'un centre de loisirs permettant l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- Créer un parking pour les parents déposant leurs enfants,
- Concevoir un bâtiment évolutif, facile d'entretien et de maintenance à la fois dans la conception des espaces et du choix des matériaux,
- Concevoir un bâtiment de plain-pied avec des énergies renouvelables et respectueux de l'environnement,
- Concevoir un projet permettant une surveillance simple et efficace

Monsieur le Maire explique que ce projet dépend de la modification du PLU (financement et emplacement de celui-ci). Madame GUY Isabelle et Monsieur FOULON Jérôme propose également qu'en cas de refus de vente de la parcelle dédiée le projet soit étudié sur la parcelle située à côté du béguinage ou sur la place à côté de la bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à signer l'acte d'engagement avec la SOCIETE D'ARCHITECTURE BERTRAND CARPENTIER située 2 rue des prés à HEBUTERNE (62111).

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à 9 % du montant des travaux H.T..

La date de notification du marché vaut ordre de service de démarrage.

7) QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet